

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC125

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 9 A

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« l'association Paris 2024 Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques »,

les mots :

« le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.